



## Conseil Communautaire du 13/04/2022

### Compte rendu

#### Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Michel SAINT-ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Vanessa COUDERC, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

#### Absents(es) ou excusés(es) :

Daniel DARROUX, Pierre LABRIFFE, Nadine ARQUE (P. : J-C THEULE), Lara KLUCZYNSKI (P. : B. NETO), Axel CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Chantal GOULU-MARTINA (P. : C. CEUILLEN), Laurent GEYRES, Jean-Claude BOURGUIGNON (P. : B. NARRAN).

---

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril 2022, Mme la Présidente ouvre la séance par l'appel des membres du Conseil Communautaire, fait part des excuses des conseillers communautaires empêchés et indique les différents pouvoirs. Elle accueille et installe M. Pierre Antonello en remplacement de M. Robert Frairet, démissionnaire. M. Antonello intégrera conformément à son souhait la commission des finances. Le quorum étant atteint, la réunion du conseil communautaire de « D'Artagnan en Fezensac » peut donc valablement se tenir.

Mme THIEUX-LOUIT, Maire de Lupiac, prend la parole pour quelques mots de bienvenue et quelques rappels sur l'évolution du village de Lupiac, notamment la création du Festival « D'Artagnan chez D'Artagnan » en 2012, l'installation de la statue équestre entre 2013 et 2015, la réalisation de la place en 2016 qui a permis un retour de différents commerces de bouche, brocante et textile. Elle se félicite de la venue du conseil communautaire à Lupiac.

Mme la Présidente reprend la parole pour présenter Manon Etcheto qui a été stagiaire en 2021 au sein de la collectivité dans le cadre de son BTS « Développement et animation des

territoires ruraux ». Manon est venue présenter une restitution de sa réflexion sur le thème du logement vacant sur « D'Artagnan en Fezensac ». A l'issue de cette présentation (dont le power point est disponible sur le site internet), Mme Ménal souhaite quelques précisions sur l'avancement de l'OPAH. M. Cavalière, vice-président en charge de l'Habitat, prend la parole et souligne la qualité du travail de Manon accompli sans parti pris. Il rappelle que l'OPAH est un levier pour améliorer le logement et résorber les logements vacants. Il souligne son efficacité et son succès sur le territoire. Un COPIL aura lieu fin avril qui précisera les résultats de cette opération pour la première année. En résumé, sur 189 contacts (170 propriétaires occupants et 19 propriétaires bailleurs), 143 ménages ont été reçus, suivi par 84 visites (80 propriétaires occupants et 4 propriétaires bailleurs). A ce jour, ce sont 35 dossiers ANAH aboutis pour un montant total de travaux de 396 300 €HT avec 281 000 € d'aides apportées.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme la Présidente propose que Mme Véronique THIEUX-LOUIT soit désignée secrétaire de cette séance du conseil communautaire.

### **2. Adoption du compte rendu du conseil communautaire du 23/02/2022**

Le compte rendu proposé par Mme la Présidente est validé sans correction à l'unanimité.

### **3. Communication des décisions de Mme la Présidente**

Sans remarque particulière, Mme la Présidente indique les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 23 février 2022 :

- le 24/03/2022 : signature pour accord du devis Proxicompte numéro 878837 – La Poste
- le 05/04/2022 : signature du contrat d'assurances VILLASUR – Groupama suite à une réactualisation des garanties de la collectivité

### **4. FINANCES : Adoption des comptes de gestion 2021 (Budget Général, ZAC, TAD)**

Mme la Présidente donne la parole à Mme Coelho pour la présentation des rapports relatifs à la commission des Finances dont elle a la charge. Après l'exécution du budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, le conseil communautaire est invité à :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021, y compris celles de la journée complémentaire
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- déclarer que les comptes de gestion pour l'année 2021 de :
  - . la communauté de communes,
  - . la ZAC de Carget,
  - . Transport à la Demande,visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Le conseil communautaire ne formule aucune observation, ni réserve.

## **5. FINANCES : Adoption des comptes administratifs 2021 (Budget Général, ZAC, TAD)**

Mme la Présidente quitte la salle alors que Mme Coelho invite le conseil communautaire à approuver le compte administratif 2021 de :

- Budget Général de la communauté de communes
- ZAC de Carget
- Transport à la Demande

L'ensemble des comptes administratifs est validé à l'unanimité.

## **6. FINANCES : Affectation des résultats (Budget Général, TAD)**

Mme la Présidente revient et propose aux élus, après qu'ils aient adopté les comptes administratifs 2021, conformément aux comptes de gestion, de valider les affectations de résultats du Budget Général de la communauté de communes et du Transport à la Demande, telles que présentées.

Ces affectations sont approuvées à l'unanimité.

## **7. FINANCES : Vote des taux de TEOM**

Mme la Présidente vous propose d'adopter les taux suivants :

- SMCD MIRANDE : 17 %
- SICTOM OUEST NOGARO : 14,01 %
- SICTOM CENTRE PAVIE : 15 %
- SICTOM CONDOM : 12,405 %

Elle indique la possibilité d'une hausse significative de la taxe de ramassage des ordures ménagères.

## **8. FINANCES : Vote des taux de fiscalité**

En application des dispositions de l'article 1639 du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612-2 du CGCT, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il n'est plus nécessaire de voter le taux de celle-ci. En effet, pour les résidences secondaires et les contribuables encore assujettis, le taux voté en 2019 s'appliquera jusqu'en 2022, soit un taux de 13,08 %. Un nouveau vote pourra intervenir pour l'exercice 2023.

Conformément aux éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, pour 2022, les taux de fiscalité sont reconduits à l'identique, soit :

- taux de cotisation foncière des entreprises : 31,69 %
- taux de taxe foncière bâtie : 2 %
- taux de taxe foncière non bâtie : 4,36 %

La délibération correspondante est validée à l'unanimité.

## **9. FINANCES : Adhésion à l'ADOM Trait d'Union**

Mme la Présidente rappelle la nécessité de mettre en place un service de portage de repas sur le territoire de « D'Artagnan en Fezensac ».

Au-delà de la préoccupation des élus, elle indique que cet enjeu est identifié par le groupe de travail de la Convention Territoriale Globale.

Une réflexion est en cours avec l'hôpital local qui a la capacité de faire des repas mais pour lequel l'acheminement reste un sujet. Actuellement, le Château Fleuri dessert Vic-Fezensac en liaison chaude.

Un contact est établi également avec la Poste qui propose un tarif un peu élevé pour le transport. Mme la Présidente propose qu'un point en séance du conseil communautaire soit exclusivement consacré à ce sujet une fois connus l'ensemble des éléments et des chiffres.

Néanmoins une solution immédiate et transitoire doit être apportée aux administrés qui en font la demande aujourd'hui, sur certaines communes. L'ADOM-Trait d'Union propose d'intervenir sur 5 communes de D'Artagnan en Fezensac :

- Castillon Debats
- Gazax-Et-Baccarisse
- Lupiac
- Peyrusse-Vieille
- Saint Pierre d'Aubezies

Le service est aujourd'hui déficitaire et la participation financière attendue pour ce service :  
→ 1 500 € pour la Communauté de Communes

→ 1 €/hab pour les communes desservies qui auraient un besoin

M. Doat demande quel est le rayon d'action de l'ADOM basée à Plaisance et Mme Ménéal le nombre de repas distribués. Mme la Présidente indique alors que l'ADOM a créé des circuits de façon à rationaliser les coûts et qu'environ un volume de 1500 repas à l'année était distribué. Les communes listées ci-dessus sont desservies.

Mme Ménéal reste très réservée sur cette stratégie qui selon elle pourrait conduire à des excès. M. Paché fait part de son expérience positive d'un service qui existe depuis plus de 20 ans sur sa commune. Il faut savoir ce que le choix du maintien à domicile de la population a un coût. M. Cahuzac est satisfait que la communauté de communes prenne ce sujet à bras le corps.

Mme la Présidente propose que D'Artagnan en Fezensac adhère à ce système, le temps qu'une solution pérenne soit mise en place. L'organisation des portages de repas sur notre territoire sera amené à être rediscutée.

La délibération d'adhésion au service du portage de repas proposé par l'ADOM pour 2022 est approuvée à l'unanimité.

## **10. FINANCES : Attribution de compensation 2022**

Mme la Présidente indique que l'année 2022, le montant total s'élève à 1 060 074,55 € et invite l'assemblée à valider la répartition telle que proposée. La délibération est votée à l'unanimité.

## **11. FINANCES : Budget Primitif 2022**

Mme Coelho, vice-présidente, prend la parole pour présenter les grandes lignes du budget. Mme la Présidente précise que les principales variations de la section « Fonctionnement » sont liées :

- aux évolutions de charges de la Maison de Santé résultant des discussions avec les professionnels. Il est prévu de mettre en place un nouveau fonctionnement. La collectivité récupère l'ensemble des charges qu'elle répartira au prorata de l'occupation des bureaux. A cette situation, il faut ajouter l'accueil du futur Centre Départemental de Santé qui prévoit d'installer 1,5 poste de médecin généraliste, 1 poste de secrétariat, 1 poste d'assistant médical et 1 poste de pédiatre.
- à la création de l'office de tourisme Armagnac-Artagnan et à la reprise directe du programme d'animations du territoire pour 40 000 € que versera directement la communauté de communes.
- à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) : études et subventions.

Pour le budget de la ZAC, Mme la Présidente propose à M. Desenlis de faire un point sur l'avancement du dossier de la ZAC de Carget. Il rappelle qu'actuellement, seul le bâtiment appartenant à M. Quemion est raccordé à l'électricité et qu'il n'y a pas de puissance suffisante pour accueillir de nouvelles entreprises. C'est tout l'enjeu des discussions engagées avec Enedis. Il faut prévoir deux accès et dont deux lignes enterrées pour couvrir la zone à lotir avec un poste distributeur sur la hauteur et un autre au centre, pour un minimum de 650 KWA et un coût de raccordement évalué à 130 000 €.

Par ailleurs, il est important de terminer la pénétrante pour permettre l'accès à des semi-remorques. A ces aménagements, il faut rajouter l'éclairage public et la sécurité incendie, ce qui porte l'investissement à un montant de 300 000 € environ en prévoyant 10 à 12 lots sur le site. M. Guichard demande si des entreprises sont intéressées. Mme la Présidente lui répond par l'affirmative même si rien n'est concret pour le moment et complète l'exposé en insistant sur la nécessité de poursuivre l'aboutissement de cette zone qui a coûté cher à la collectivité. Elle estime que les investissements supplémentaires de viabilisation pourront peut-être être couverts par la vente des lots. Néanmoins, à compter de 2023, elle prévoit de provisionner une somme annuelle à définir de façon à combler progressivement le déficit engendré sur le budget de cette zone depuis sa création. Il faudra également réfléchir à la mise en place d'une stratégie de commercialisation de la zone avec l'appui de Gers Développement tout en tenant compte du commerce existant sur Vic-Fezensac et des objectifs imposés du SCOT. M. Mimalé demande si les devis indiqués sont récents compte tenu de la hausse des prix 10 à 12 % des matières premières annoncée. Mme la Présidente le rassure sur ce point tout en craignant des taux d'intérêt plus élevés. M. Desenlis insiste alors sur la nécessité de se prononcer rapidement (dans les 6 mois à venir) sur la mise en œuvre de ces travaux.

A l'issue de cette discussion, Mme la Présidente propose d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2022, CCAF, ZAC et TAD tels qu'ils ont été présentés. Les trois budgets 2022 sont approuvés à l'unanimité.

## **12. AFFAIRES GENERALES ET RH : Remplacement de M. Frairet au SICTOM de Condom**

Mme la Présidente précise que M. Robert FRAIRET, démissionnaire, doit être remplacé au SICTOM de Condom en tant que titulaire de la mairie de Vic-Fezensac. M. Robert CAMAZZOLA sera donc titulaire à ce poste. M. Gilles GUICHARD prendra le poste de suppléant de M. Robert CAMAZZOLA.

## **13. AFFAIRES GENERALES ET RH : Emplois d'été**

En raison des congés annuels d'été et des obligations de France Services, de l'accueil du public plus nombreux en cette période à la Médiathèque, Mme la Présidente rappelle qu'il est nécessaire de recruter du personnel non titulaire (adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – 1<sup>er</sup> échelon) en équivalents temps complet qui ne pourra excéder deux mois, et ce, dans la limite des crédits votés.

NATURE DES FONCTIONS	GRADE
- Accueil - Secrétariat	Correspondant aux fonctions décrites  Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 1 <sup>er</sup> Echelon

Il est prévu la répartition suivante :

- un agent sur le mois de juillet à la médiathèque
- un agent sur le mois d'août à la communauté de communes

La délibération telle que proposée est adoptée à l'unanimité.

#### **14. AFFAIRES GENERALES ET RH : Convention de mise à disposition du site de Cauderon pour les festivités de Pentecôte et le festival de Tempo Latino**

Mme la Présidente rappelle que pour les festivités de Pentecôte et de Tempo Latino, il était d'usage d'utiliser le terrain de Cauderon, aujourd'hui équipé de sanitaires et propriété de la communauté de communes. Une convention avec la Mairie de Vic-Fezensac permet d'encadrer les conditions d'utilisation et les responsabilités de chacune des parties et que celles-ci soient les mêmes pour les deux manifestations à la différence de 2019 où la communauté de communes avait assuré l'ouverture de Cauderon pour Tempo Latino, première utilisation des sanitaires pendant que la mairie gérait l'aire des Acacias.

Il convient donc d'approuver cette convention et d'autoriser Mme Véronique COELHO, Vice-Présidente de « D'Artagnan en Fezensac » de la signer.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

#### **15. AFFAIRES GENERALES ET RH : tarifs**

Mme la Présidente rappelle que pour le festival de Tempo Latino, le conseil communautaire doit déterminer les différents tarifs de transport assuré par la communauté de communes par le biais de sa compétence d'animation du territoire.

Elle propose les tarifs suivants (gratuité pour les moins de 16 ans accompagnés) :

- Navettes : 15 € A/R depuis Toulouse ou Agen
- Navetas : 5 € A/R par personne et par jour

La délibération fixant ces tarifs est approuvée à l'unanimité.

#### **16. AFFAIRES GENERALES ET RH : Convention avec Gers Développement**

Mme la Présidente souhaite renouveler la collaboration de « D'Artagnan en Fezensac » avec l'Agence de Développement Economique « Gers Développement » par la signature de la convention 2022 proposée pour un montant de la contribution s'élevant à 4 450 €. Il s'agit pour la collectivité de bénéficier d'un appui dans sa stratégie de développement économique du territoire et notamment pour la redynamisation de la ZAC de Carget et l'accompagnement des entreprises ou porteurs de projets.

## 17. RAPPORTS COMPLEMENTAIRES

Mme la Présidente rappelle que pour le festival de Tempo Latino, le conseil communautaire doit déterminer les différents tarifs de transport assuré par la communauté de communes par le biais de sa compétence d'animation du territoire.

Elle propose les tarifs suivants (gratuité pour les moins de 16 ans accompagnés) :

- Navettes : 15 € A/R depuis Toulouse ou Agen
- Navetitas : 5 € A/R par personne et par jour

## 18. Questions Diverses :

Une question est posée sur l'adressage et la possibilité de mutualiser le coût. M. Desenlis indique avoir réalisé cette opération pour le compte de sa commune et propose son aide méthodologique. Il propose qu'une rencontre sur ce sujet soit organisée.

L'ordre du jour épuisé, Mme la Présidente remercie l'assemble et lève la séance à 22 H 30.

La Présidente,

Barbara NETO



La secrétaire de séance,

Véronique THIEUX-LOUIT



